



Mairie de COURLON-SUR-YONNE



Réunion ordinaire du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2017

Le Conseil Municipal convoqué le 20 mars 2017 s'est réuni le 27 mars 2017 à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nahalie		Par Percheminier Jean-Jacques		
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la réunion du 14 février 2017 est adopté sans observations particulières.

I/ Comptes Administratifs 2016 (Commune et Service Eau et Assainissement)

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 du budget communal et du service eau et assainissement conformes aux comptes de gestion 2016, dressés par Madame le Percepteur de Pont-Sur-Yonne, dont les résultats sont les suivants :

a/ Commune (M14)

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	854 216,14 €	1 007 513,38 €
Section d'Investissement	173 555,04 €	126 721,18 €

Les conseillers prenant en compte l'excédent de fonctionnement antérieur de 699 809,06 €, le déficit d'investissement antérieur de 57 320,33 € et les restes à réaliser de 98 500 €, décident d'affecter par délibération au Budget Primitif 2017 :

- en excédent de fonctionnement reporté (R002), 650 452,11 €
- en déficit d'investissement reporté (D001), 57 320,33 € et en recettes d'investissement à l'article R 1068, 202 654,19 €.

b/ Service Eau et Assainissement (M49)

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	173 228,61 €	1 86 669,75 €
Section d'Investissement	61 511,67 €	80 229,25 €

Les conseillers prenant en compte l'excédent de fonctionnement antérieur de 231 699,80 €, le déficit d'investissement antérieur de 5 688,26 €, décident d'affecter par délibération au Budget Primitif 2017 :

- en excédent de fonctionnement reporté (R002), 245 140,94 €
- en excédent d'investissement reporté (R001), 13 029,32 €.

II/ Imposition directe : vote des taux 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et par délibération, de ne pas modifier en 2017, les taux d'imposition qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,81%
- Taxe sur le foncier bâti : 16,30 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,46 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,91 %

Les autres tarifications relatives aux services restent également inchangées. Le Conseil détermine ensuite, à l'unanimité et par délibération, les subventions allouées pour 2017 comme suit :

Associations	Montant de la subvention
Amicale des boulistes	80 €

Pétanque Courlonnais	80 €
Amicale des pompiers	430 €
Anciens combattants	205 €
ASEAMAS	100 €
ESCV	1 150 €
USCA	650 €
Gaule Fraternelle	230 €
Souvenir Français	20 €
Vivre Solidaire	455 €
Amitié Courlonnais	100 €
TOTAL	3 500 €

De plus, la subvention exceptionnelle allouée à la coopérative scolaire de 300 € n'a pu être versée en 2016, le relevé d'identité bancaire ayant été fourni trop tardivement. C'est pourquoi, le Conseil décide de réitérer ce versement.

III/ Budgets Primitifs 2017 (Commune et Service Eau et Assainissement)

1°/ **En ce qui concerne la Commune**, les projets d'investissements sont d'une part, ceux qui n'ont pas été finalisés en 2016, soit la rénovation de l'éclairage public, l'enfouissement de lignes téléphoniques Grande Rue, l'acquisition de matériel, l'achat du camion pour le service technique, et d'autre part, les nouveaux projets : les travaux sur le bâtiment Place du Four, l'installation éventuelle d'un mur antibruit dans la cour de la Salle des Fêtes, l'achat d'une balançoire, de matériel pour le service technique, d'alarmes pour la Mairie et le bâtiment Croix St Vincent, d'un portail pour l'école, de matériel pour les pompiers, de deux miroirs, les travaux de trottoir rue des Berceaux et la cession des licences des programmes informatiques du secrétariat de la Mairie. Enfin, les conseillers adoptent une nouvelle délibération pour le rachat d'un prêt renégocié dont le taux est très inférieur à l'offre initiale.

Le Budget Primitif 2017, voté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 499 871,11 €	1 499 871,11 €
Section d'Investissement	956 882,19€	956 882,19€

2°/ En ce qui concerne le Service Eau et Assainissement, les projets d'investissement sont : l'achat de compteurs, une provision pour la future 8^{ème} tranche d'assainissement. Dans la section d'exploitation, il est notamment prévu le financement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, la réparation des fissures sur le réseau d'eaux usées, les analyses et la recherche liées à des traces de mercure.

Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	412 477,94 €	412 477,94 €
Section d'Investissement	172 184 €	172 184 €

IV/ Avenant au contrat et nouveau contrat JVS (Programmes informatiques Mairie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte par délibération un avenant destiné à la prorogation de deux mois du contrat de cession de licences, assistance et mises à jour des programmes informatiques mairie qui vient à expiration fin octobre 2017, aux fins de le clôturer. Le coût complémentaire de ces services est de 539,80 € TTC. Puis, les conseillers adoptent par délibération, le nouveau contrat établi par JVS, qui prend effet le 1^{er}/01/2018, pour une durée de 3 ans relatif à ces prestations, d'un montant de 3346,80 € TTC/an. Le Conseil mandate M. le Maire pour signer ces documents.

V/ Bail Professionnel

Le bail professionnel qui avait été établi pour le cabinet d'ophtalmologie doit être modifié. En effet, la mutualisation avec un cabinet d'infirmiers sera effective à compter du 1^{er} avril prochain. C'est pourquoi, le Conseil Municipal est favorable à l'établissement d'un nouveau bail, sur la même base tarifaire mensuelle de 260 €. Il mandate M. le Maire pour le signer.

VI/ Informations en cours et questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera nécessaire :

- d'examiner le problème de manque de pression d'eau sur le secteur de la Rue des Hauts Préaux afin de le solutionner.

- d'engager une réflexion sur le problème de stationnement dans la rue des Préaux lorsque la salle des fêtes est occupée : des places de stationnement pourraient être créées sur la Place Saint Loup tout en tenant compte des contraintes existant sur cette place.

Questions diverses

- Christina RANGDET, pour une administrée, souhaite savoir si l'abattage d'un arbre qui empêche cette personne de finir d'entourer son terrain est prévu et sollicite que l'entretien des sentiers soit effectué chaque année.
- Sophia COOREMAN demande qu'un rappel soit fait à tout véhicule qui stationne le long des bandes jaunes Rue Maria-LAMY (au niveau du carrefour avec la Grande Rue), la sécurité des automobilistes étant menacée par manque de visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 38.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 30 Mars 2017

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier